



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 septembre 2025
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2025

2-5 septembre 2025

Point 12 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Budget intégré de l'UNICEF pour 2026-2029

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du budget intégré de l'UNICEF pour 2026-2029, comme demandé dans la décision 2009/20 ;
2. *Approuve* le plan de ressources intégré, qui servira de cadre financier au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 et a été établi sur la base des prévisions relatives aux ressources disponibles, à leur utilisation et à la réserve de ressources ordinaires ;
3. *Approuve également* pour le Programme mondial et régional un budget de 195,6 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires, dans la limite des ressources disponibles, et de 900,0 millions de dollars prélevés sur les autres ressources, sous réserve que les contributions aux autres ressources soient reçues pendant la période 2026-2029 ;
4. *Approuve en outre* l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 697,0 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2026, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions financières demeurent valables ;
5. *Autorise* la Directrice générale à créer, selon les besoins, des postes de direction supplémentaires à financer sur les ressources du budget institutionnel approuvé, et à lui en rendre compte dans le rapport annuel qu'elle lui présentera ;
6. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant de 2 501,3 millions de dollars au titre du budget institutionnel pour 2026-2029, qui servira à financer l'exécution des activités menées dans les domaines de l'efficacité du développement, de la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, de la gestion et des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, et note que ce budget sera financé à hauteur de 1 067,3 millions de dollars par les ressources ordinaires et à hauteur de 1 434,0 millions de dollars par les autres ressources provenant du recouvrement des coûts ;



7. *Note* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, il est prévu d'utiliser des ressources pour la collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget lui sera présenté pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire ;

8. *Prie* la Directrice générale de continuer de :

a) Fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluer les résultats au regard du budget intégré dans les rapports annuels qu'elle lui présentera ;

b) Lui soumettre pour approbation un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après examen des prévisions financières sur lesquelles il repose ;

9. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré de l'UNICEF pour 2026-2029 ([E/ICEF/2025/AB/L.7](#)) et des recommandations qui y figurent, et prie l'UNICEF de lui présenter, d'ici à la première session ordinaire de 2026, un point informel sur les mesures prises par l'administration pour donner suite à ces recommandations ;

10. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter un point informel sur les mesures prises par l'administration pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif avant l'examen des points de l'ordre du jour relatifs au budget intégré ;

11. *Rappelle* sa décision 2025/8 et demande à l'UNICEF de lui rendre compte régulièrement, en temps voulu, de la mise en œuvre des processus de changement organisationnel, notamment l'Initiative Future Focus, l'Initiative visant à renforcer les gains d'efficacité dans les sièges, les changements apportés aux effectifs et leurs incidences financières, le prochain examen devant lui être présenté en novembre 2025 et être suivi de mises à jour régulières avant chacune de ses sessions en 2026.
